Contact

La Plateforme de Diagnostic Autisme de Proximité (PDAP) Nord 77
7, rue du Docteur Nicole Mangin
77400 Lagny-sur-Marne
01.60.54.31.12
pdapnord77@ghef.fr

Équipe

La PDAP Nord 77 est composée d'une équipe mobile pluridisciplinaire :

- Cadre de santé
- Psychiatre
- Psychologue
- Éducatrice spécialisée
- Secrétaire médicale

Sites du GHEF

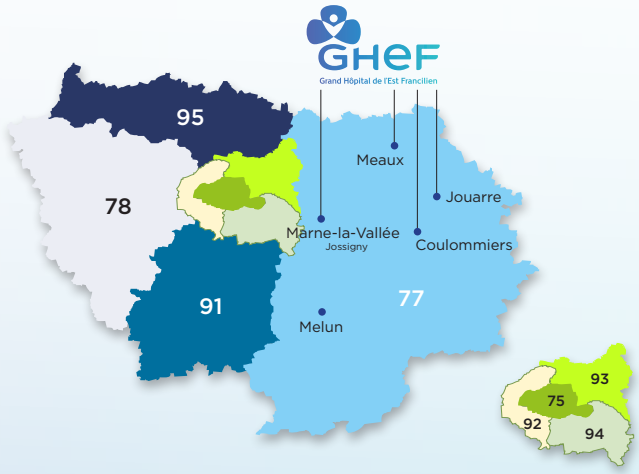

SITE de MEAUX (siège social) : 6-8 rue Saint-Fiacre - BP 218 - 77104 Meaux cedex
SITE de MARNE-LA-VALLÉE : 2-4 Cours de la Gondoire - 77600 Jossigny
SITE de COULOMMIERS : 4 rue Gabriel Péri - 77527 Coulommiers cedex
SITE de JOUARRE : 18 rue Petit Huet - 77264 Jouarre cedex

DIRCOM GHEF - Octobre 2026 - Crédit photo : ©Magnific - GHEF-ENR-825.

GHEF
Grand Hôpital de l'Est Francilien

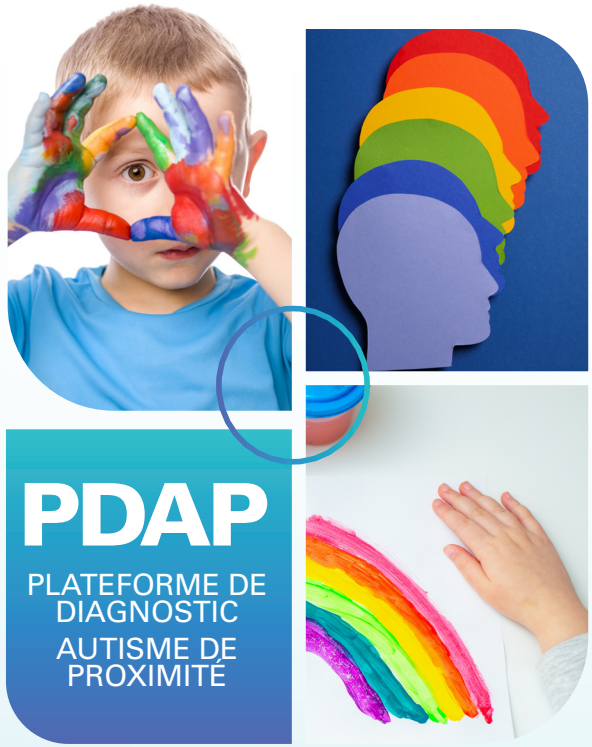

PDAP

PLATEFORME DE DIAGNOSTIC AUTISME DE PROXIMITÉ

Pôle Femme et enfant

Site de Marne-la-Vallée

Plaquette d'information générale

7, rue Dr Nicole Mangin - Pavillon Maxime Vernois
77400 Lagny-sur-Marne
Tél. : **01 60 54 31 12**
E-mail : ***pdapnord77@ghef.fr***

Rôles de la PDAP

Confirmer ou infirmer le diagnostic de Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) à travers des évaluations standardisées recommandées par la Haute Autorité de Santé.

Proposer des recommandations de prise en charge pouvant s'inscrire dans un projet individualisé.

Modalités d'intervention

La Plateforme de Diagnostic Autisme de Proximité (PDAP) Nord 77 est une équipe mobile qui intervient soit sur le lieu de soin de l'enfant, soit dans les locaux de la PDAP.

Pour les enfants et les adolescents :

- **Âgés de 0 à 16 ans**,
- Présentant une suspicion simple de **Trouble du Spectre Autistique (TSA).**
- Domiciliés au **Nord de la Seine-et-Marne.**
- Adressés par un professionnel intervenant dans l'accompagnement (PMI, crèche, école, CMP, professionnel libéral...).
  Ce **professionnel s'engage à participer aux consultations** organisées par la PDAP.

Étapes de la prise en charge

Contact du secrétariat de la PDAP par le professionnel adresseur pour obtenir les documents à compléter.

Constitution du dossier à renvoyer à la PDAP avec :

- Le questionnaire « Famille » complété et signé par les représentants légaux.
- Le questionnaire « Partenaire » complété par le professionnel adresseur.
- Le questionnaire « Ecole » complété par l'enseignant.
- L'« autorisation de soins patient mineur » signée par les représentants légaux.
- Tous les comptes-rendus de bilans déjà effectués auprès de l'enfant.

Étude de la demande en réunion d'équipe et enregistrement sur liste d'attente ou réorientation sur une structure plus adaptée.

Réalisation du bilan :

- Organisation d'un **premier rendez-vous** permettant de :
  - Retracer l'histoire du développement de l'enfant.
  - Réaliser une première observation.
  - Définir le parcours diagnostique.
- **Réalisation des évaluations diagnostiques** durant plusieurs semaines.
- **Restitution des résultats du bilan en présence des 2 représentants légaux et du professionnel adresseur.**
- Transmission d'un compte-rendu dans les 15 jours.

GLOSSAIRE

PMI : Protection Maternelle Infantile
CMP : Centre Médico-Psychologique

